



La lettre des directeurs de CIO

N° 69

11 juillet 2019

SOMMAIRE

*La présentation du rapport
Charvet* p 2

Le CA du 9 juillet p 7

(Ré-)adhérez ! p 7

*Bulletin d'adhésion
2019-2020* p 8

Le rapport Charvet, tant attendu, est enfin paru ...sous la forme d'un document publié par la délégation à la communication du ministère.

Dans la foulée, une invitation à sa présentation est parvenue à l'ANDCIO. Les autres associations professionnelles ont également été conviées à la suite. C'est une procédure inédite après publication, ce qui nous donne à penser qu'il s'agit d'un rapport d'étape et qu'il reste encore des cartes à jouer.

A la suite de la présentation au ministère, nous avons donc invité Pascal Charvet à participer à notre CA d'été de ce mardi 9 juillet ; la rencontre s'est déroulée de 11 heures à 12 heures 30.

Il reste des zones d'ombre et des interrogations pour lesquelles nos propositions sont attendues.

Directrice de la Publication :
Corinne Blicq
Rédacteur en Chef :
Zbyslaw Adamus
redacteur@andcio.org
Comité de Rédaction :
Conseil d'Administration de
l'ANDCIO

Les enjeux n'ont jamais été aussi importants, comme l'indiquent les toutes dernières informations sur l'avenir des CIO.

Vous avez besoin d'une association encore plus forte, et nous avons besoin de votre soutien.

Pour une représentativité accrue de notre association, adhérez et faites adhérer à l'ANDCIO.

**L'ANDCIO une association
pour tous les Directeurs et
Directrices**

**Visitez son site internet :
<http://www.andcio.org>**

Présentation du rapport Charvet, vendredi 28 juin 2019

Madame Isabelle Bourhis, conseillère sociale, partenariats et vie scolaire au cabinet du ministre a convié les associations professionnelles (ANDCIO, APSYEN, AAIIO et ACSAIO), à la présentation du rapport remis au ministre. L'ANDCIO a ouvert le bal. Lors de nos précédentes audiences, l'engagement avait été pris de travailler dans la concertation.

A la suite de cette présentation, s'engagera une phase de concertation avec les associations, le ministre rencontrera les organisations syndicales fin septembre et rendra ensuite les arbitrages fin octobre.

Ces rencontres avec les associations professionnelles permettront de réfléchir aux propositions du rapport et à étayer la réflexion du ministère.

Monsieur Charvet, après nous avoir demandé si nous avons eu le temps de lire le rapport, expose que la motivation fondamentale de cette étude est de prendre en charge les 60% d'invisibles, c'est-à-dire tous ces collégiens et lycéens qui ne sont pas assez soutenus pour préparer et anticiper leurs choix, n'ont pas connaissance par exemple de ce qu'est l'alternance.

Il n'y pas de mise en cause des services d'orientation. Le vrai enjeu est que, sans tomber dans l'adéquationnisme, les élèves de 3^{ème} et de terminale ne fassent plus de choix insuffisamment préparés. Il faut davantage de présence.

La vraie difficulté aujourd'hui c'est la diffusion de l'information et la capacité à la comprendre et à se l'approprier. Pour résoudre cette difficulté, il faut avoir davantage de présence auprès des élèves dans les EPLE, d'où l'idée des compétences à développer chez les professeurs principaux et les CPE et de délivrer une certification aux premiers et une habilitation aux seconds.

Mais le cœur de l'orientation, le travail sur la connaissance de soi, de son identité, la part de la psychologie, il n'est pas question de nier que c'est essentiel. Il faut sortir de ce faux débat.

En parallèle, le rapport propose d'installer des antennes régionales des CIO dans les EPLE, de manière à ne pas toucher au réseau.

Pour l'instant, il n'y a pas de carte définie a priori. Il y a une expérimentation qui commencera l'année prochaine.

Il s'agit pour la mission de définir ensemble les conditions possibles de ce redéploiement et de redéfinir les missions des CIO.

Michel Lugnier poursuit en précisant que ce rapport répond au MENJ sur le positionnement de la question de l'orientation liée fortement à celle de la digitalisation, mais pas seulement.

Ce n'est pas un énième rapport à charge sur les services d'orientation.

La mission a pris le contrepied de cela pour les positionner et pour conserver la mobilisation des services d'orientation du national jusqu'au local.

Ce qui a amené la mission à une analyse factuelle : d'un côté, 12,5 millions de jeunes, 800 000 enseignants et 4 500 personnels d'orientation. Il est évident qu'on ne peut pas répondre à la demande à travers la mobilisation complète et totale des seuls psychologues de l'EN. La mission a voulu répondre à cette difficulté. Nous avons d'ores et déjà dans le système des acteurs qui sont identifiés, les PP, les CPE, les professeurs documentalistes qui interviennent in situ dans le travail sur le projet personnel de l'élève. Mais les constats en termes de parcours et de réussite dans l'enseignement supérieur sont tels qu'ils nécessitent vraiment d'urgence un changement.

M. Lugnier rappelle que dans l'enseignement professionnel qui pèse pour 1,3 millions d'élèves, seul 1 élève sur 10 se retrouve en phase avec le discours porté par l'institution sur l'accès dans l'enseignement supérieur ; 9 sur 10 ne s'y retrouvent pas. On peut imaginer les enjeux sous-tendus en termes de cohésion sociale.

Les principes qui ont guidé la mission sont très simples.

Il y a eu la volonté de conserver la mobilisation des services d'orientation à l'échelle des régions académiques, dans le sens où au-delà de 1 ou 2 CIO par département, ce n'est pas à la mission de définir cela, ce qui sera fait en temps et en heure au niveau infrarégional, mais en revanche, il a paru souhaitable de faire en sorte que les premiers acteurs à positionner dans l'accompagnement ce soient les psyEN, qu'ils soient les premiers mobilisés dans l'accompagnement des équipes pédagogiques. Ils ont, avec les DCIO, un savoir-faire en la matière.

Évidemment, quand on voit les CIO, il y a l'accueil du public, un certain nombre d'actions qui font partie de leur champ de compétences, pour lesquelles la mission a souhaité qu'elles soient maîtrisées à l'échelle du département mais que l'accompagnement soit de manière privilégiée rapproché au plus près des équipes.

Le principe d'une ventilation de tous ces personnels au sein de chaque établissement n'a pas été retenu, pas simplement eu égard au nombre, mais parce qu'il est souhaitable de conserver un collectif pour les échanges de pratiques sur une tête de réseau et celle-ci devrait être un lycée. Pourquoi en lycée, parce que la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur recouvre des éléments stratégiques majeurs.

Le positionnement dans les têtes de réseaux des personnels qui vont irriguer un territoire est logique puisqu'il y a en amont le collège et en aval l'enseignement supérieur.

Concernant les DCIO, la mission a souhaité valoriser leur expertise qui est reconnue.

Il faut bien comprendre que le rapport ne rentre pas par les structures, mais par les missions et l'expertise des personnels.

La mission a répondu à la demande du ministre concernant l'accompagnement des équipes, dans le cadre des réformes qui sont conduites, lesquelles nécessitent des personnels qualifiés, c'est pourquoi sont clairement identifiés les psyEN ainsi que les PP. Mais pour donner plus de garantie au système, il est souhaitable que d'autres personnels puissent intervenir. Il faut rappeler que l'une des causes d'échec dans l'enseignement supérieur est la capacité à comprendre clairement les attendus. Là il s'agit clairement d'un acte d'enseignant. La mobilisation des enseignants est fondamentale car on sait très bien qu'on ne peut pas mettre en place une démarche éducative en orientation si les enseignants ne s'emparent pas de cette question. Mais l'engagement des personnels enseignants doit être reconnu par une certification pour les professeurs et une habilitation pour les CPE. Les psychologues, quant à eux, quand ils interviendront dans la formation en vue de la certification et de l'habilitation, pourront se présenter au CAFFA (Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur), ce qui n'est pas le cas actuellement.

L'ensemble est cohérent car le fait de ne pas entrer dans le cadre des structures n'enlève rien aux compétences que les CIO ont sur les décrocheurs ou autres.

M. Lugnier a vu passer l'un des écrits de l'ANDCIO à l'endroit des chefs d'établissement, et il demande qu'on soit « sérieux » parce on n'enlève rien des dispositifs qui consistent à accompagner les élèves, et d'ailleurs en période d'affectation, en fin d'année, quand les élèves ne sont plus dans les établissements, il y aura donc toujours ce travail qui se fera mais il se fera au bout d'une tête de réseau.

En résumé : 1 - la mission entend s'appuyer sur l'expertise de personnels clairement identifiés,

2 - il n'y a pas de disparition ou de remise en question des CIO,

3 - il y a simplement une organisation différente avec un ou des CIO départementaux qui ont des missions d'information et d'orientation tout public et des antennes placées dans les têtes de réseaux qui interviennent au profit des élèves et des équipes pédagogiques, et qui sont sur une base territoriale parce qu'on est sur une gestion de proximité.

A terme, car il faut regarder un peu plus loin, de quoi s'agit-il ?

L'enjeu est de montrer que le service public d'enseignement et d'éducation, lui aussi, avec ses personnels, sait accompagner tous les élèves. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, les chiffres le montrent et surtout les alternatives privées, payantes se développent partout, le coaching est en pleine expansion. Eh bien, l'éducation nationale sait faire du coaching à sa manière, avec des valeurs qui sont celles de la République. Donc, ce qui est proposé dans le rapport, c'est une autre organisation qui s'appuie sur les compétences des personnels et nous savons que si les enseignants n'investissent pas cette compétence à accompagner, on aura des difficultés de répondre à cette question des parents : « Comment accompagnez-vous mon enfant pour qu'il puisse réellement se construire ? »

Le troisième rapporteur, **Didier Lacroix**, IGAENR, apporte des précisions sur le contexte institutionnel. La mission a eu à cœur de s'inscrire dans un paysage qui est en évolution en termes d'organisation territoriale, d'intégration de tous les attendus de la loi du 5 septembre 2018 et du décret du 26 avril 2019, qui concerne plus particulièrement les DCIO, sur l'expérimentation de mise à disposition des personnels au profit des régions pour les agents exerçant en CIO, en intégrant le principe de mutabilité du service public avec les incidences RH que cela entraîne.

P. Charvet ajoute que la mission souhaite placer les personnels d'orientation au cœur du processus de formation et qu'il ne s'agit pas de repartir sur un malentendu : il n'y a pas de concurrence entre les psyEN et les professeurs référents, comme il y en a en Allemagne où il a y a côté des conseillers pour la formation initiale et d'autres pour la formation professionnelle, et ça fonctionne. La mission espère que les DCIO se positionneront au centre de cette évolution et le rapport sur ce point ouvre des perspectives.

Dans l'académie de Lille, il y a déjà des professeurs référents, est-ce que ça fonctionne moins bien ? Non ! Il y a besoin de personnels spécifiques à côté des enseignants. Et nous avons besoin de personnels comme les DCIO qui sont capables de faire du lien. Il faut penser ce qui est proposé non en termes de querelles mais en termes de complémentarité.

I. Bourhis ajoute que la complémentarité agira à tous les niveaux puisqu'elle se fera aussi entre les Régions et l'Etat. D'ailleurs, le MENJ va rencontrer prochainement Régions de France avec lesquelles il veut un travail en grande proximité parce que l'orientation recouvre un ensemble de compétences très larges et il faut tous ensemble nous mobiliser et s'impliquer chacun selon ses compétences professionnelles pour mieux accompagner l'élève dans son évolution et son projet.

Corinne Blicck, pour l'ANDCIO, rappelle que la complémentarité date déjà depuis 30 ans dans le milieu de l'orientation avec l'« Education aux choix », l'« Education à l'orientation » ou EAO, le PDMF, le PIODMEP devenu Parcours Avenir, et que les services d'orientation sont très coutumiers du travail en complément d'autres intervenants, que les CIO ont une grande et ancienne culture du partenariat avec de multiples structures, y compris avec les régions (forums, PSAD). La participation des psyEN et DCIO à la formation des enseignants est déjà installée de longue date, dernièrement avec Parcoursup et avant ça, APB. Personne dans nos CIO ne recule devant la nécessaire formation à donner à ceux qui sont au plus proche des élèves, à partager nos compétences à ceux qui en ont besoin pour mener leurs missions. Mais le problème endémique qui empêche une réelle efficacité des services d'orientation mais qui est ignoré de manière flagrante, c'est le manque de personnels formés. A tel point que l'on se demande comment nous allons pouvoir mieux accompagner les élèves et en même temps former les professeurs. Un fait est que nous sommes trop peu nombreux pour pouvoir faire un travail en profondeur avec des projets de qualité et durables avec les équipes enseignantes compte tenu du temps passé par les psyEN à prendre en charge la difficulté scolaire, avec en fin de cycle 3 un nombre très important de bilans psychologiques et de réunions de suivi et cela dans plusieurs collèges, puisque la quasi-totalité des psyEN a plusieurs établissements. Quand la pénurie de psychologues dans le 1^{er} degré ne permet pas d'effectuer tous les bilans et avec le report de l'orientation en SEGPA en fin de C3, ce travail est reporté sur les psyEN EDCO les contraignant à se décharger de tout ou partie des activités liées à l'information sur les filières, c'est très net en classe de 3^{ème}.

France Degaudez-Lopes, pour l'ANDCIO, aborde la question de l'implication des personnels et leur interaction, puisque c'est le sujet du rapport et celle de la difficulté rencontrée depuis une trentaine d'années pour faire en sorte que chacun puisse prendre sa part dans cette mission d'accompagnement de tous les élèves. Elle suggère une piste de travail pour relancer le processus qui consiste à donner un message institutionnel fort et clair sur cette problématique et sur la nécessité de prendre en charge l'accompagnement à l'orientation au sein des établissements. Le pilotage qui vient d'en haut est essentiel et nous qui sommes les chevilles ouvrières, nous travaillons étroitement avec les chefs d'établissements mais il n'est pas rare d'entendre des discours peu constructifs sur cet accompagnement dans le sens où ici ou là, on cherche à faire du remplissage des 54 heures en y incluant par exemple deux semaines de stage, sans qu'il y ait une véritable réflexion sur la manière de mener une démarche, un plan d'action, une méthode de mise en œuvre prenant en considération les besoins et les caractéristiques de l'établissement. Pour certains chefs d'établissement, ce n'est pas une priorité et les DCIO et les psyEN ne peuvent pas les pousser à faire ce qu'ils doivent pourtant faire, même si les enseignants pour la plupart sont de bonne volonté. De ce point de vue, le CAFFA va peut-être être un levier mais sans pilotage institutionnel fort, rien ne pourra aboutir. Il est nécessaire de positionner clairement chacun des acteurs et de définir précisément leurs missions : personnels EN, chefs d'établissement/enseignants/psyEN/DCIO et les intervenants mandatés par les régions. Cela permettra d'éviter les confusions de rôle et les amalgames. Certains constats du rapport à ce sujet sont importants puisqu'ils pointent que la démultiplication des acteurs dans de l'orientation crée une confusion pour les familles mais aussi les équipes pédagogiques. Il importe que chacun ait une vision claire de ce que les acteurs peuvent apporter dans leur champ de compétence de manière à créer les conditions d'une construction pertinente d'un programme adapté à chaque établissement et aux besoins de leurs élèves. Le fait d'introduire toujours plus d'acteurs renforcera encore la confusion et l'exemple des coaches autoproclamés sans compétences ni formations vérifiées est très significatif à cet égard. Les CIO doivent souvent d'abord déconstruire puis reconstruire une réflexion pour les jeunes qui reviennent vers eux ensuite.

Il est donc indispensable de bien identifier les acteurs légitimes et de définir leurs rôles et leurs missions.

M. Lugnier répond que le rapport n'a pas l'objectif de dire s'il y a ou pas assez de personnels, (sujet qu'il entend depuis quarante ans !) mais il faut dire que dans un système comme le nôtre, il n'est pas étonnant que les psychologues aient à traiter les cas difficiles aigus et on se doute bien qu'il n'est pas possible qu'il y ait 12,5 millions de psychologues pour les 12,5 millions d'élèves. La réponse n'est clairement pas de ce côté-là. On a tous constaté que toutes les mesures prises par le passé pour instituer l'éducation aux choix, à l'orientation, etc., bien que s'appuyant sur des circulaires n'ont pas apporté de progrès dans l'accompagnement à l'orientation.

Il s'agit maintenant de changer de paradigme où chaque acteur va être clairement placé en face de ses responsabilités et où le pilotage national est essentiel. C'est la raison pour laquelle le rapport fait la proposition que la coordination des acteurs qui sont en charge de l'orientation à l'échelle régionale soit aussi importante d'autant que les collectivités territoriales ont acquis au fur des années des compétences de droit en la matière qu'elles entendent exercer, autant que ce soit dans un bon esprit de partenariat. Il est clair qu'on ne va pas décréter un changement de fond en septembre 2019 car on sait tous par expérience qu'il ne suffit pas de dire. Pour la première fois, il y a des heures qui sont dédiées (C Blicek précise que ce n'est pas la 1^{ère} fois, cf. les 10 heures de vie de classe dédiées dans le PDMF). Il y a un cap à franchir et pour cela on a besoin des DCIO et psyEN.

On propose une nouvelle organisation qui ne remet pas en question les missions mais qui remet les personnels d'orientation dans le bain de l'accompagnement de l'orientation. Pour l'instant, nous avons besoin d'identifier des personnels, ce ne sont pas des coaches, nous demandons qu'il y ait des garanties qui soient données par le biais de certifications et d'habilitations, pour éviter le tout et n'importe quoi. On souhaiterait que sur les mesures qui sont portées par le rapport, l'ANDCIO livre son sentiment, même après une lecture en diagonale.

P. Charvet revient sur les missions. Les DCIO et psyEN ont été amenés petit à petit à prendre en charge un certain nombre d'actions, déjà vous avez évidemment les bilans et l'accompagnement psychologiques et pour les DCIO, ce sont eux qui ont permis le succès des PSAD, mais sans critiquer les missions locales, on a pu observer au fil du temps un glissement vers le décrochage alors qu'il y a ces 60% d'invisibles dont il faut bien s'occuper. L'organisation que nous proposons, sans être idéale, c'est de décharger une partie de votre travail sur les professeurs pour que vous puissiez vous consacrer plus à la part des élèves qui sont perdus dans leur orientation et là, c'est bien le psyEN qui est le meilleur interlocuteur.

Mais ce qui est très clair, pour nous rapporteurs mais aussi pour le ministre, c'est le message en faveur du service public que nous portons et notre propos est de valoriser les dispositifs tels que les cordées de la réussite et les internats d'excellence mais aussi les actions des associations qui ont prouvé leur sérieux. La question est de savoir comment redéployer toutes des actions, dont il n'y a pas de raison de priver le système éducatif. Il n'est pas question de réécrire vos missions, mais de les remettre en perspective sous le contrôle des IEN-IO dont le rapport Legrand disait déjà qu'il fallait les replacer au cœur de l'ingénierie de l'orientation. Là, ce qui est essentiel c'est de retrouver ce mouvement vers l'éducation à l'orientation, c'est en ce sens que la mission a travaillé. Le schéma n'est pas définitif et peut être aménagé, le ministre l'a dit.

Il ne faut pas laisser se poursuivre cette érosion lente et certaine des activités des CIO et le glissement vers la prise en charge quasi uniquement centrée sur les décrocheurs à laquelle on assiste. On souhaite repositionner les services d'orientation dans l'éducation à l'orientation, sinon elle disparaîtra. Il faut trouver un modus operandi. Ajoutons à cela que les personnes se déplacent de moins en moins faisant ainsi baisser la fréquentation de certains CIO que l'on décide finalement de fermer dans les académies.

I. Bourhis évoque le rôle des chefs d'établissement qui bien évidemment seront au cœur du travail qui va se faire. Nous verrons comment ils pensent décliner les propositions contenues dans le rapport et mettre en œuvre les 54 heures. Durant cette première année, les régions ne seront pas les seules à le faire, mais on est en train de travailler avec elles pour voir comment elles comptent s'impliquer dans ces 54 heures. Il y a aussi les acteurs économiques en région qui vont devoir préciser jusqu'à quel point ils peuvent contribuer. La DGESCO est en train de travailler à un guide de mise en œuvre de l'accompagnement à l'orientation qui va aider tous les acteurs.

Maintenant il faut organiser tout cela de manière claire et c'est pour cette raison que nous avons besoin d'un rapport pour analyser les conditions dans lesquelles le système éducatif peut s'organiser et établir toutes les coordinations entre les acteurs pour que ce soit opérationnel.

C. Blicek rappelle que les rumeurs d'une carte de 150 voire 100 CIO, dévastateur pour la mobilisation des personnels, ne permettra pas de mettre en œuvre une coordination efficace entre les services d'orientation et les autres acteurs, ni de mettre en place un réel accompagnement des équipes et des élèves.

I. Bourhis explique que ce chiffre du nombre de CIO n'est en rien définitif et que les décisions prises dans les académies de fermer à la rentrée des CIO ici ou là est une poursuite de mesures déjà amorcées les années précédentes sur les cartes académiques.

C. Blicek dit que ce n'est pas forcément le cas comme par exemple dans l'académie d'Orléans-Tours où le rectorat a déjà annoncé qu'il ne conserverait qu'un CIO par département alors que la carte des CIO avait déjà été remaniée.

I Bourhis dit que le rapport préconise de garder des CIO et d'installer des antennes, il va donc falloir travailler cette question et il faudra pour cela que l'on se revoie afin que l'ANDCIO donne sa vision des choses et qu'on arrive à partager. D'autre part, par rapport aux préconisations qui sont faites pour les DCIO, quelles sont les réactions de l'association ?

C. Blicck évoque un titre de paragraphe dans le rapport : « un nouveau statut pour les directeurs de CIO » et quand on lit le contenu, on voit qu'il ne s'agit pas de statut mais de réorientation des missions et des activités mais aussi des tutelles. Beaucoup de questions soulevées par le rapport doivent être retravaillées : quel statut aura le DCIO qui dirigera le CIO départemental ? Avec quels personnels ? Des psyEN qui feront tous leur service au CIO, alors que d'autres ne travailleront qu'en EPLE ?... La question du statut des DCIO n'est en rien abordée et il faut en reparler.

M. Lugnier dit qu'il dit qu'il n'y a rien d'écrit de tel dans le rapport et qu'il y est question des missions. Le DCIO a toujours été un *primus inter pares* et notre rapport offre des opportunités de nouvelles missions notamment de coordination pour les mesures d'information et d'accompagnement à l'orientation. Par définition, un rapport ne donne pas toutes les mesures précises à adopter et il y aura des décisions par la suite.

C. Blicck dit que ces dispositions impliquent que des DCIO seront chargés d'autres missions que la direction d'un CIO et qu'un DCIO qui ne dirige pas un CIO n'est plus un DCIO. Par conséquent, une évolution des statuts est indispensable.

F. Degaudez évoque le positionnement institutionnel difficile du DCIO sans statut en face des partenaires, par rapport à la légitimité de travailler d'égal à égal, pouvoir faire des projets avec les partenaires.

C. Blicck revient sur la question de l'apprentissage, dont P. Charvet disait que les jeunes n'en sont pas suffisamment informés, et évoque les centaines de jeunes qui font un vœu unique vers l'apprentissage en fin de 3^{ème} dans Affelnet et qui ne trouvent pas d'employeurs. Ce n'est ni une question d'appétence ni un problème d'information par les services d'orientation mais une problématique économique touchant la vitalité du réseau des PME.

I. Bourhis parle des réunions interministérielles qui ont ce sujet à traiter et le travail avec les branches professionnelles pour trouver des leviers. Il est question de créer des filières en apprentissage dans tous les lycées professionnels. Cette évolution est systémique.

Florence DUBO de la DGRH dit que dans un décret statutaire il est normal de parler des missions. Aujourd'hui, dans le décret concernant les psyEN, il y a des missions spécifiques pour les DCIO. Elle pense qu'il n'est pas tant question de définition de missions mais de la part respective de chacune pour atteindre des objectifs. Concernant les psyEN, dans le décret, il est dit qu'ils sont affectés dans un CIO, alors que ça n'existe dans aucun statut. De ce point de vue, il est possible que les choses évoluent puisque l'on réfléchit à des organisations un peu différentes. Il se peut qu'on soit amenés à retravailler cet aspect-là. Mais globalement, les missions sont définies si besoin dans une lettre de mission.

C. Blicck dit que certes une lettre de mission sera bien commode pour résoudre les difficultés mais il n'en reste pas moins que les DCIO concernés feront un autre métier.

P. Charvet insiste pour que l'on ne doive pas interpréter le rapport au pied de la lettre pour le nombre de CIO qui n'est qu'un rappel de la loi. Mais il n'est pas pensable que dans certaines académies, comme Créteil, Versailles, il n'y ait qu'un seul CIO. L'idée, c'est d'avoir un CIO ressource avec un DCIO et des antennes.

C. Blicck souligne l'importance pour les antennes d'être accessibles grâce à une entrée indépendante.

I. Bourhis évoque le souci du ministre pour l'égalité sociale et territoriale et si la proposition des antennes était retenue, elle devrait bien entendu répondre totalement à cette exigence territoriale. Le Président lui-même a exprimé son souhait de développer les services de proximité. Le but est donc d'aboutir à un maillage le plus opérant possible pour la population.

Elle propose des rencontres ultérieures avec l'association pour échanger sur les propositions du rapport afin d'analyser les difficultés de mise en œuvre et trouver dans un esprit constructif les moyens de rendre les choses réalisables, notamment les propositions concernant les DCIO auprès des DRAO, IIO, etc. L'objectif de la concertation qui s'ouvre après la remise du rapport, c'est d'apporter le plus possible d'éclairages. C'est tout l'intérêt des associations comme l'ANDCIO.

F. Degaudez propose une piste de réflexion concernant l'autorité bicéphale pour les psyEN qui est difficile à mettre en place.

Tous les interlocuteurs décident de la nécessité de se rencontrer et P. Charvet nous donne son numéro de téléphone portable et nous invite à le contacter pour approfondir les échanges.

Notre conseil d'administration du 9 juillet 2019

La première partie du CA a permis de faire le point sur la situation des CIO dans les diverses académies en regard avec les évolutions présentées dans le rapport, et de préparer l'entrevue avec Pascal CHARVET qui a eu lieu en fin de matinée.



Isabelle GAUTHIER-SWANEOEL,
Dominique LAGAUE,
Alain TRICHEREAU,
France DEGAUDEZ-LOPES
Corinne BLIECK,
Isabelle TOUSSAINT-AYMERICH
Henri VERNERET

La suite de la journée a été principalement consacrée à déterminer les propositions de l'ANDCIO qui seraient transmises ; certaines correspondent à des positions déjà connues ; la note définitive sera arrêtée après un échange de mails.

Un élément vital pour notre association a été souligné par Henri VERNERET, notre trésorier : en cette fin d'année scolaire, nos réserves ont été fortement entamées.

(Ré-)adhérez !

La diminution du nombre de CIO, le fait qu'un DCIO se voie confier la direction d'un, deux, trois, voire quatre sites, la position incertaine et dégradée du « PsyEN qui dirige un CIO » et qui devient un « PsyEN qui a dirigé un CIO », donc un PsyEN de base quand il est nommé ailleurs (SAIO, DRONISEP, IA...), sans compter le découragement tant des équipes que de ceux qui dirigent les CIO restants ont abouti arithmétiquement à une baisse des adhérents.

À l'opposé, notre dernière journée d'étude a accueilli un nombre, donc une proportion plus grande de participants que les deux années précédentes ; de même, les témoignages que nous recevons démontrent l'utilité de notre association.

Enfin, si par le passé, les audiences étaient assurées en général par deux membres du CA, parfois un seul, la période de tension que nous connaissons actuellement nous oblige à renforcer nos délégations à trois ou quatre personnes, face à 6 représentants pas tous bienveillants de l'administration, comme pour la présentation du rapport Charvet. Cela permet aussi, après confrontation des prises de notes de vous adresser des comptes-rendus les plus fidèles possible pour vous permettre de vous faire une opinion.

Et l'essentiel de nos dépenses consiste à rembourser les déplacements de ceux qui vous représentent.

Nous vous invitons donc à ré-adhérer ou à adhérer dès maintenant, afin que nous puissions continuer à défendre et promouvoir notre métier et le service que nous rendons au public.

À notre agenda de rentrée se profile une audience avec Madame Sylvie Charrière, députée, chargée d'une mission sur l'identification, l'orientation et le suivi des jeunes soumis à l'obligation de formation, et notre CA d'automne qui sera principalement consacré à la préparation de notre prochaine journée d'étude.



Association Nationale des Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation

Pensez à visiter notre site Internet :

<http://www.andcio.org>

BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUTIEN 2019 – 2020

(pour tous les collègues qui dirigent un CIO ou anciens DCIO, et toute personne pour le soutien)

Important ! Nous avons réduit le nombre de rubriques, mais nous vous prions de bien vouloir les renseigner toutes, même en cas de ré-adhésion.

ACADEMIE :

NOM : M. Mme ⁽¹⁾

Prénom :

Lieu(x) d'exercice, département, VILLE(S) *(si vous dirigez plusieurs CIO ou sites, indiquez-les tous) :*

Code postal et commune de résidence *(pour les retraités, autres membres et donateurs) :*

⁽¹⁾ *Rayer la mention inutile*

Mél personnel *(privé, ou professionnel en p.n@ac-***.fr, il est indispensable pour l'envoi de votre carte, du Courrier des adhérents et de votre mot de passe pour accéder à l'espace adhérents de notre site, ou de recevoir des informations si vous n'êtes pas adhérent) :*

je préfère faire un don sans adhérer ; montant du don : _____

Fait à _____, le _____

Signature,

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2019-2020 est de **50 € pour les DCIO en activité** et de **25 € pour les retraités et autres membres**. Le montant du soutien est libre.

Les DCIO en activité peuvent régler leur cotisation en deux fois.

Dans ce cas il convient d'établir **deux chèques de 25 €** à l'ordre de l'A.N.D.C.I.O., **datés du jour d'émission**, en précisant au verso du deuxième chèque la date à laquelle il pourra être présenté à l'encaissement.

Bulletin d'adhésion et de soutien à envoyer sans attendre, directement au trésorier (adresse ci-dessous), ou au correspondant académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.

Votre carte d'adhérent vous parviendra par courrier électronique *(écrivez lisiblement votre adresse dans la rubrique ci-dessus)*.

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2019 au 30.09.2020.

Trésorier : Henri VERNERET – CIO de Saint-Etienne le Soleil
22 rue Louis Soulié - 42000 ST ETIENNE - Courriel : henri.verneret@ac-lyon.fr
